

ASSOCIATION DE PARENTS

DEMANDE D’AFFILIATION À LA FAPEO

Par la présente, l'Association de Parents dénommée ci-dessous, confirme sa demande d'affiliation à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO asbl) dont elle a pris connaissance des statuts et auxquels elle adhère (voir www.fapeo.be).

1. COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION DE PARENTS

NOM COMPLET DE L'ASSOCIATION DE PARENTS :

.....

ACRONYME ÉVENTUEL (ex. APARA) :

.....

ADRESSE OFFICIELLE :

SITE INTERNET DE L'AP : E-MAIL :

FORME : Association simple Asbl

MEMBRES DE BASE DU COMITE (veillez à remplir tous les champs en MAJUSCULES svp) :

Président(e)	Nom : Rue et n° : CP et localité : N° Téléphone : Adresse e-mail :
Secrétaire	Nom : Rue et n° : CP et localité : N° Téléphone : Adresse e-mail :
Trésorier(e)	Nom : Rue et n° : CP et localité : N° Téléphone : Adresse e-mail :
Délégué FAPEO (facultatif)	Nom : Rue et n° : CP et localité : N° Téléphone : Adresse e-mail :

2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE CONCERNÉ

Si votre Association de Parents représente plusieurs établissements scolaires, veuillez à dupliquer la section 2 afin de fournir les coordonnées de chaque établissement concerné.

Exemple : si votre AP concerne une école avec des directions par niveau (fondamental, secondaire), merci d'indiquer les coordonnées de chaque établissement correspondant à chaque niveau.

NOM OFFICIEL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

NOM USUEL :

N° FASE ETABLISSEMENT (à demander à l'école) :

N° FASE IMPLANTATION (à demander à l'école) :

Implantation 1*

Implantation 2.....

Implantation 3.....

....

*Une AP peut couvrir 1 ou plusieurs implantations. N'hésitez pas à rajouter des lignes.

ADRESSE :

PROVINCE :

POUVOIR ORGANISATEUR : Communal
 Provincial
 Fédération Wallonie-Bruxelles
 COCOF

TYPE D'ENSEIGNEMENT : Ordinaire
 Spécialisé

NIVEAU(X) ET SECTION(S) CONCERNÉS PAR L'ASSOCIATION DE PARENTS :

 Maternel
 Primaire
 Secondaire
 Général
 Technique
 Professionnel
 CEFA

3. CONSEIL DE PARTICIPATION

- Votre école organise-t-elle un Conseil de participation ?
 - Oui, au moins 2 fois par an
 - Oui, 1 fois par an
 - Non, mais je sais que cela existe
 - Non, je n'en ai jamais entendu parler

- Autre : _____
- Le Conseil de participation est-il organisé uniquement pour votre école ou est-il commun à plusieurs établissements ?
 - Oui
 - Non
- Y a-t-il des représentants des parents au Conseil de Participation ?
 - Oui
 - Élus en assemblée des parents
 - Désignés par l'école
 - Non

4. DOCUMENTS À ANNEXER

L'association joint à cette demande d'affiliation :

- Une copie de ses statuts ou de son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur). La FAPEO doit être informée de toute modification apportée à un de ces documents ainsi que des changements des membres du comité.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'Association de parents avec désignation du Comité.

Ces documents seront renvoyés à :

FAPEO asbl
Rue de Bourgogne 48 -1190 Bruxelles
secretariat@fapeo.be

La FAPEO confirmera l'affiliation de l'Association de Parents et lui attribuera un numéro de référence.

L'affiliation est conclue pour une durée indéterminée. Tout souhait de désaffiliation doit être envoyé par écrit à la FAPEO (aux adresses ci-dessus).

5. COTISATION

La cotisation annuelle à la FAPEO garantit les droits statutaires des affiliés à la Fédération. Son montant dépend cependant de la situation sociale et financière de l'école ou de l'Association des Parents:

- 20 € par an pour les toutes les Associations
- 5 € par an pour les écoles en encadrement différencié

Pour des raisons particulières, l'association peut demander une dispense de cotisation. C'est notre cas :

- Oui
- Non

Fait à , le.....

Nom et Signature du Président(e) de l'Association de parents